

environnement cadastral 1/2500



plan de situation 1/20.000

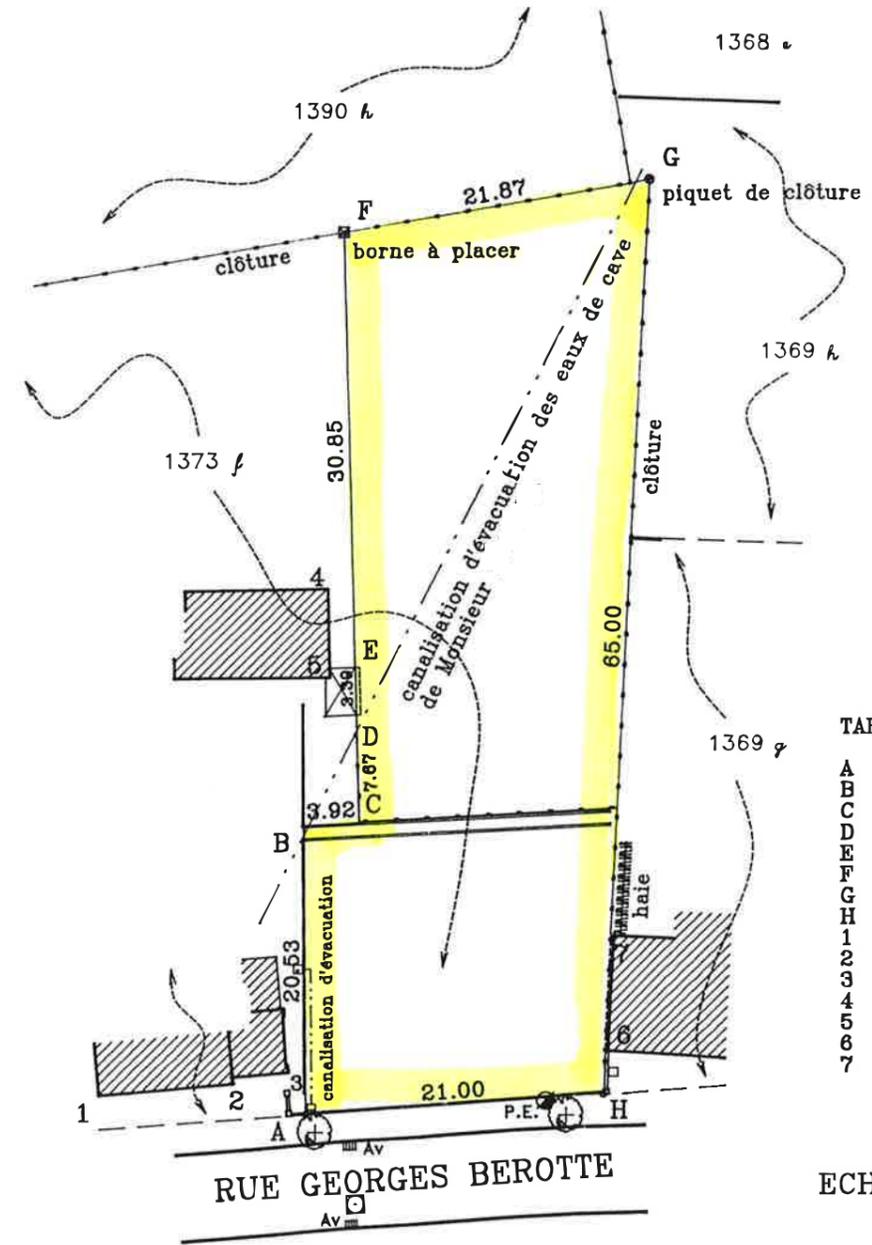
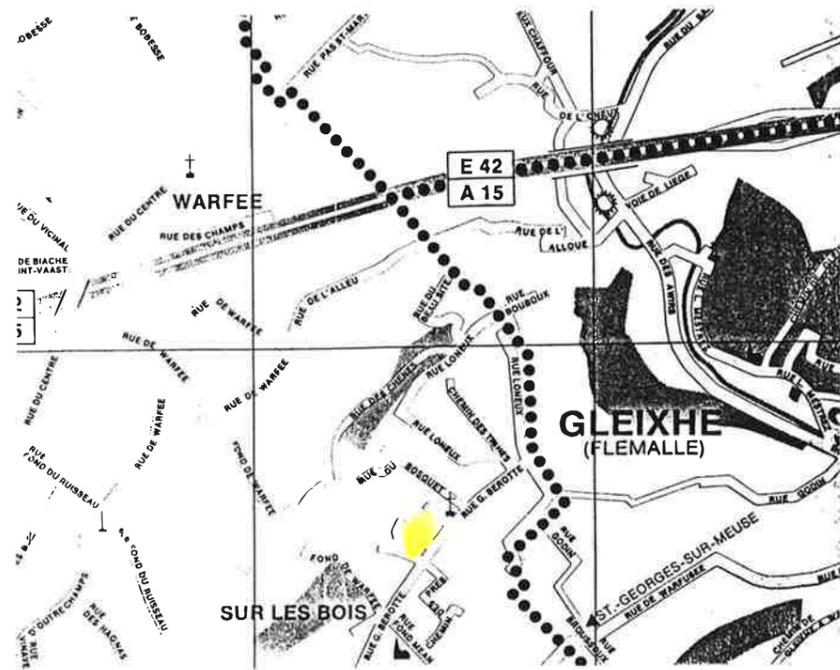


TABLEAU DE COORDONNEES

A	78.90	107.00
B	78.78	127.53
C	82.69	127.71
D	82.49	135.38
E	82.40	138.76
F	81.61	169.60
G	103.17	173.31
H	99.65	108.39
1	64.22	108.42
2	73.70	109.20
3	77.61	109.99
4	80.43	144.27
5	80.57	138.03
6	100.16	111.47
7	100.57	119.64

ECHELLE: 1/500

commune de saint-georges

Plan de mesurage-bornage et demande en division

division de la propriété

sise rue Georges Berotte à Saint-Georges-Sur-Meuse

cadastrée ou l'ayant été section A numéro 1373^f pie

d'une parcelle de terrain

d'une contenance mesurée sous les lettres A-B-C-D-E-F-G-H-A et liseré jaune de 1297 m².

Limites

La limite à front de voirie est repérée par le nu, côté chaussée, d'un muret existant.

Il existe, sur la propriété , une bordure (épaisseur 0,14m) longeant la partie A-B de la nouvelle limite.

La limite G-H est rétablie conformément aux plans dressés les 02.10.1965 (lotissement) et 30.08.1988 (vente) par le géomètre O.DULIEU, et joints à des actes reçus par Maître NYSTEN (plan enregistré le 09.12.1965), notaire à Saint-Georges et le MAIRE (1988), notaire à Verlainne.

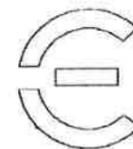
N.B. Le pignon 6-7 de la bâtisse existant sur la parcelle 1369^o n'est pas érigé sur la limite séparative : il existe une languette de terrain d'environ 0,15m entre les deux. La gouttière existante se trouve entièrement sur la propriété 1369^o.

Servitudes :- Existence, le long de la limite A-B, d'une canalisation d'évacuation des eaux usées desservant la propriété voisine 1373^f ainsi qu'une chambre de visite à proximité du point A - voir plan

- Existence d'une canalisation d'évacuation des eaux de caves de la maison voisine , canalisation qui traverse obliquement la parcelle mesurée. Cette canalisation n'a pas pu être repérée exactement (voir situation présumée au plan).
- Débordement (0,30m) de toiture de l'annexe D-E
- Servitude de vue accordée antérieurement : fenêtre à châssis dormant se trouvant dans le pignon 6-7 de l'immeuble 1369^o, à 2.78m de recul du point 6, largeur 1,54m, hauteur 0,60m, allège environ 1,20m par rapport au terrain naturel 1373^f.
- Un tuyau de descente reprenant les eaux de toiture du bâtiment 1399^o se trouve à cheval sur la limite séparative à l'angle (6) de la bâtisse. L'évacuation se fait vers la chambre de visite se trouvant sur la propriété 1369^o, le long de la limite, devant le bâtiment.

dossier n° : 94026

dressé le 31 mars 1994



m.gavage géomètre expert-immobilier

étude technique collin gavage sprl
20 rue du potay 4470 saint-georges
91 chaussée de louvain 5000 namur